

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc129802-DE-1-1

Date de télétransmission : 15 juin 2023

Date de réception : 15 juin 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

*Séance du 2 JUIN 2023*

DELIBERATION N° 5

**ORGANISMES ET COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS  
DÉPARTEMENTAUX**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L3121-22 et L3121-23 dudit code relatif à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein de divers organismes ;

Vu la délibération prise le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 15 novembre 2021 par l'assemblée départementale modifiant le règlement intérieur et fixant à 30 l'effectif maximum des commissions thématiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L125-2-1 et R125-8-1 et suivants ;

Vu le courrier en date du 6 mars 2023 adressé par la préfecture des Alpes-Maritimes sollicitant la représentation du Département à la commission de suivi de site SEVESO seuil haut de la société MONACO LOGISTIQUE à Carros ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. CIOTTI au sein de l'EHPAD Sainte Croix à

Lantosque ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme FERRAND au sein du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;

Vu le rapport de son président, proposant de désigner les représentants appelés à siéger au sein de divers organismes et commissions ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) de désigner pour siéger :

- à la commission Finances, intervention financières, administration générale et SDIS :
  - Mme FRONTONI ;
- à la commission de suivi de site SEVESO seuil haut de la société MONACO LOGISTIQUE à Carros au sein du collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :
  - M. BERNARD, en qualité de titulaire ;
  - Mme GUIT NICOL, en qualité de suppléante ;
- à l'EHPAD Sainte Croix à Lantosque, en remplacement de M. CIOTTI :
  - Mme SERGI ;
- au Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore en remplacement de Mme FERRAND :
  - Mme BORCHIO FONTIMP, en qualité de suppléante ;

2°) de prendre acte que Mmes BORCHIO FONTIMP, FRONTONI, GUIT NICOL, SERGI et M. BERNARD se déplacent.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**